



Kolly Gabriel, Bapst Bernard

Passage piétons à la sortie de Corbières : il faut que le canton sécurise un axe important du sentier du Lac de la Gruyère

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.10.24

Dépôt

Le sentier du Lac de la Gruyère est de plus en plus fréquenté. L'été, le nombre de promeneurs est en constante augmentation au fil des années. Même l'hiver, de plus en plus de personnes profitent de ce sentier attrayant. A la sortie du village de Corbières direction Echarlens, le sentier traverse la route cantonale, ceci sans passage piétons ni aménagement.

La commune de Corbières a, à plusieurs reprises, contacté le Service des ponts et chaussées (ci-après : SPC) pour essayer d'obtenir l'aménagement d'un passage piétons à cet endroit. Les réponses des services de l'Etat ont toujours été négatives, malgré différentes études réalisées par la commune.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les conditions à l'aménagement d'un passage piétons à cet endroit ?
2. Pourquoi le Conseil d'Etat, respectivement le SPC, a-t-il répondu négativement aux différentes demandes de la commune de Corbières ?
3. Le Conseil d'Etat est-il conscient du danger que représentent les nombreuses traversées, que ce soit pour les conducteurs ou pour les promeneurs ?
4. Plus généralement, quelles sont les directives pour l'aménagement d'un passage piétons dans les endroits où se trouvent des sentiers pédestres ou des cheminements piétons fortement fréquentés ?

—